



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 11 mai 2021

DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Acquisition d'un véhicule du type « Utilitaire » pour le service « Cycles de l'eau »

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- *En matière de fournitures et services :*

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;

Considérant que le service « cycles de l'eau » a besoin d'un véhicule de type « Utilitaire » pour assurer les missions qui lui incombent ;

Vu les devis et bon de commande présentés ;

Vu que les crédits sont prévus au Budget principal, compte 2182, chapitre 21 ;

Décision du 11 mai 2021

OBJET : Acquisition d'un véhicule du type « Utilitaire » pour le service « Cycles de l'eau »

APPROUVE

Le devis, ci annexé, n° D543600-228129-12102182 du 05/05/2021 de la Société SNEE DORIA AUTOMOBILES (SIRET : 80786137200017), sise RT 11 - LD Casatorra – 20620 Biguglia, pour un montant de 14 965,50 € HT soit 18 231,36 € TTC ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **17 MAI 2021**
et publication ou notification
du **17 MAI 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M.  FRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification